**DOMPIERRE LES EGLISES**

**Conseil Municipal**

**Procès-Verbal de la séance du vendredi 14 juin 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 juin 2024 à 18 heures, selon convocation du 6 juin 2024.

**Etaient Présents**: Messieurs Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal.

**Étaient représentées** :

Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD

Madame Odile POTARD par Monsieur Olivier BLONDET.

**Etaient absentes excusées :**

Mesdames Laurence CLAUSS et Saskia VAN LISHOUT.

**Etaient secrétaires de séance** :

Monsieur Olivier BLONDET, 3ème Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024**Le Maire demande aux membres du conseil s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n’étant formulée le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

Le procès-verbal du 10 avril 2024 est ainsi arrêté.

**II- Ordre du jour :**

|  |
| --- |
| -Modification des statuts du SIDEPA -Adhésion de la commune de Vaulry |
| -Redevance d’Occupation du Domaine Public ENEDIS 2024 |
| -Demande de subvention « Pose de caniveaux CC2 » aux villages du Petit Montméraud et de Lavaud |
| -Demande de subvention travaux de voirie sur voies communales  -Prêt de la maison des loisirs pour les cours de dessin |
| -Demande de subvention de la part de la FNACA |
| -Cotisation 2024 à RMJ |
| -Adhésion à la Fondation du Patrimoine |
| -Questions et informations diverses |

L’ordre du jour est approuvé à l’unanimité par les membres présents et représentés.

**III – Modification des statuts du SIDEPA**

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des nouveaux statuts du SIDEPA suite à l’adhésion de la commune de Vaulry pour la compétence eau potable à compter du 01/07/2024.

Vu la délibération, du comité syndical du SIDEPA en date 05/04/2024 en faveur de l’adhésion de la

commune de VAULRY ; le conseil municipal vote à 9 voix POUR l’intégration de la commune de Vaulry au SIDEPA et accepte la modification des statuts du SIDEPA qui en découle.

**IV -Redevance d’Occupation du Domaine Public « ENEDIS » année 2024**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le montant de la redevance d’occupation du domaine public relatif aux ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d’électricité pour 2024 est de 239 €. Celui-ci est approuvé à 9 voix POUR par le Conseil Municipal.

**V- Demande de subventions dans le cadre de la programmation CTD 2025**

Sur proposition de Monsieur Rousseau, 1er Adjoint en charge de la voirie communale et

discussion du Conseil Municipal, il a été décidé de présenter une demande d’aide financière pour les projets suivants :

*« Pose de caniveaux CC2 aux villages du Petit Montméraud et de Lavaud »*

*« Travaux de voirie sur voies communales »*

Les montants des devis estimatifs pour ces travaux s’élèvent à la somme de 7 896.00 € H.T. soit 9 475.20 € TT.C. pour la pose de caniveaux CC2 et de 9 585.84 € H.T. soit 11 503.01 € T.T.C. pour les travaux de réfection de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR, adopte ces projets et demande au Maire de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % si possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour chaque projet.

**VI -Prêt de la maison des loisirs pour les cours de dessin**

Après discussion du conseil municipal, le Maire souhaiterait plus de précisions sur la demande et propose de revoir ce point lors d’une prochaine séance.

**VII- Demande de subvention de la part de la FNACA**

Après lecture du courrier du Président de la FNACA aux membres du conseil, il est décidé à 9 voix POUR d’octroyer une subvention de 80 € à la FNACA.

**VIII- Demande d’adhésion à la fondation du Patrimoine**

Le Maire propose au conseil municipal d’adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l’année

2024. La cotisation pour les communes de moins de 500 habitants s’élève à 100 €.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés émet un avis

favorable à cette proposition à 9 voix POUR.

**IX- Cotisation 2024 à RMJ**

Le Maire donne lecture au conseil municipal d’un courrier du Président de la Radio des Meilleurs Jours située à Magnac-Laval, sollicitant le paiement d’une cotisation de 100 € pour diffusion gratuite des évènements et manifestations organisés sur notre commune. Le conseil municipal vote à 9 voix POUR.

**X – Gestion des chats errants**

Le Maire informe le conseil qu’il a reçu un mail de l’association « Tchica Fondation » basée à Bellac qui œuvre pour la stérilisation des chats errants moyennant une participation financière de la commune.

Le conseil souhaite d’abord connaître les conditions exactes et le mode d’intervention de l’association afin de décider en connaissance de cause. Le Maire est en charge de ce dossier.

**XI-Questions et informations diverses**

**Intervention de Monsieur Guibert**

**\*Acquisition de la parcelle ZX N° 120**

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 22 mai 2024 à la mairie avec Messieurs les représentants du Département, Monsieur Michel Rousseau, 1er Adjoint, Monsieur Didier Charles, propriétaire de la parcelle ZX N°120 au Beauvert.

Le département envisage des travaux pour rendre la circulation moins dangereuse en achetant une partie de la parcelle cadastrée section ZX N°120 appartenant à Monsieur Didier Charles. Parallèlement sur cette même parcelle, notre commune envisage l’implantation d’un éco-point à l’horizon 2025.

Les participants (département, commune, propriétaire) sont d’accord sur ce projet.

Le Maire propose d’adresser un courrier à Monsieur le Président du Conseil départemental

pour demander qu’à cet endroit et sur au moins deux ou trois cent mètres on puisse limiter la circulation à 50 km/h dans l’intérêt de tous conducteurs et riverains pour leur sécurité, étant donné que l’installation de notre éco-point créera un regain de circulation aboutissant sur la RD 942.

**\*Facturation des ordures ménagères 2024**

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du Haut Limousin en Marche s’est engagée à facturer la redevance d’enlèvement des ordures ménagères en quatre fois au lieu d’une afin de répartir les charges financières mensuelles des administrés.

**\*Ecole primaire**

Le Maire informe le conseil que Madame Claire Viard, notre professeure des écoles depuis 8 années scolaires a obtenu sa mutation, elle remercie la municipalité pour son appui lors des divers projets scolaires.

**\*Ecole primaire de Châteauponsac**

La mairie de Châteauponsac sollicite la commune pour la prise en charge d’un cadeau offert à un enfant de notre commune, scolarisé à Châteauponsac et entrant en 6ème à la rentrée prochaine.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande et souhaite que la récompense soit remise par un Elu de Dompierre.

**\*Prime à l’installation**

Le Maire informe le conseil qu’il a reçu un mail d’un habitant sollicitant la prime à l’installation. Celui-ci est depuis peu en résidence principale après avoir été plusieurs années en résidence secondaire.

Suivant le règlement intérieur, le conseil émet un avis défavorable, cette prime étant réservée exclusivement à de nouveaux arrivants et non à des habitants qui avoir été en résidence secondaire passent en résidence principale.

**\*AFPAR**

Le Maire présente au conseil le bilan de l’année 2023 (compte administratif 2023, budget primitif 2024 et les statistiques 2023 relatifs aux employeurs et employés).

**\*Elections législatives.**

Le Maire communique les dates des élections 1eret second tour et fait le point sur la mise en place du bureau de vote pour les 2 tours.

**Intervention de Monsieur Thibaud**

**\*Assainissement**

Monsieur Thibaud, en charge de l’assainissement collectif donne le compte-rendu du rendez-vous du

5 juin 2024 en présence de Madame Carole Breuil, responsable du service assainissement et de Monsieur Gilles Raynaud, Vice-président à la CCHLeM.

Lors de cette rencontre, Madame Breuil a présenté le rapport réalisé par le bureau d’études en charge du diagnostic de nos systèmes d’assainissement collectifs ainsi que la synthèse des travaux à réaliser à l’échelle de notre commune.

La secrétaire est en charge d’envoyer par Mail à Madame Breuil les documents manquants relatifs à chaque station (convention de passage etc……)

**\*Rallye automobiles 2024**

Monsieur Thibaud informe le conseil que le Rallye automobiles est annulé sur le territoire de notre commune.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 47 minutes.